



## Chaudière en panne sans chauffage

Par **Pascaleetfripouille**, le **07/01/2024** à **08:37**

Bonjour nous sommes 3 résidences pour une seule chaudière qui est tout le temps en panne notre bailleur social malgré nos relances ne fait quasiment rien

Ça fait plusieurs semaines que nous nous battons pour avoir un chauffage descend

Bailleur social fait la sourde oreille

Que pouvons-nous faire nous sommes plusieurs à les appeler à appeler Dalkia ceux en charge du chauffage qui nous disent que la chaudière est HS ils nous disent avoir prévenu le prestataire qui lui fait la sourde oreille

En attendant nous sommes dans des immeubles non chauffés ou quasi non chauffé quand la chaudière fonctionne une à deux heures par jour nous ne savons plus à qui nous adresser pouvez-vous nous aider cordialement

Par **Marck.ESP**, le **07/01/2024** à **09:13**

Bonjour..

Il ne serait peut-être pas inutile de vous rendre en mairie, afin que les services sanitaires interviennent auprès du bailleur.

En droit français, le propriétaire ou le bailleur a l'obligation de fournir un logement décent à son locataire. Cette obligation est prévue par l'article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989. Le logement doit notamment être pourvu d'un chauffage en bon état de fonctionnement.

Si le bailleur ne donne pas suite à cette demande, vous pouvez saisir la commission départementale de conciliation ou le juge de proximité.